

Mars 2023



La Noire Vallée : une Réserve biologique intégrale forestière (RBI) dans le sud Meusien

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création officielle de la RBI de la Noire Vallée, par décret ministériel en date du 06 mars 2023, portant approbation de son 1^{er} plan de gestion.

Cette nouvelle réserve biologique intégrale, en forêt domaniale de Lisle (sise sur 3 communes meusiennes : Lisle en Barrois, Seuil d'Argonne et Laheyecourt) est située en Champagne humide, sur la marge occidentale de la Lorraine et dans la vallée de l'Aisne.

La Noire Vallée doit sans doute son nom aux alluvions noires riches en matières organiques. Les boisements appartiennent à l'ancien « Bois Richard », dont les limites ne semblent pas avoir été modifiées depuis 1700 environ, comme en témoigne la carte de Naudin et Denis datée de 1738. C'est donc une forêt ancienne de plus de 250 ans.

Les boisements de la Noire vallée sont intégrés, dans leur totalité, dans la **Zone Spéciale de Conservation** « Forêt des Argonnelles » et dans la **Zone de Protection Spéciale** « Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain », donc en Natura 2000, et dans les **Espaces Naturels Sensibles** du département de la Meuse.

Dès 2009, à l'occasion de la rédaction du nouvel aménagement de la Forêt Domaniale de Lisle, 127 ha soit 4% de la superficie totale de la forêt sont classés par l'ONF en série d'intérêt écologique particulier, solution d'attente avant de prendre une décision sur un statut réel de protection sur le long terme. L'Agence ONF de Bar Le Duc a ensuite rédigé un plan de gestion pour étayer le dossier de mise en réserve. Le Conseil national de protection de la nature (CNP) a donné un avis favorable en mai 2021, sous réserve de l'extension du périmètre de la réserve pour englober la totalité des têtes des sources des deux ruisseaux. Ce décret est donc l'étape ultime de 14 ans d'efforts menés par des forestiers ONF locaux.

Les réserves biologiques intégrales sont sélectionnées selon des critères propres à l'ONF : représentativité de la diversité des milieux forestiers au sein d'un réseau national, patrimonialité exceptionnelle ou sites caractéristiques des grandes régions naturelles ... Les RBI sont soustraites à la sylviculture et constituent de précieux témoins de la forêt en libre évolution.

Ces réserves sont à la fois des terrains d'étude importants de la dynamique naturelle forestière sur le long terme et des conservatoires d'une biodiversité particulière (notamment celle des boisements matures) plus abondante que dans les forêts exploitées (insectes et champignons du bois mort, par exemple).

Elles sont partie prenante de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) qui a pour objectif de mettre 10% du territoire français en protection forte à l'horizon 2030. Elles concourent aussi à la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB). Elles entrent également dans l'objectif fixé à l'ONF de 70 000 ha de forêts publiques et privées en protection forte en métropole.

On en mesure aussi toute l'importance dans le contexte des changements climatiques, pour le stockage du carbone ou la régulation des précipitations mais aussi en tant que terrain d'étude de la résilience des forêts aux perturbations extrêmes (sécheresse, canicule, pluies torrentielles) et aux attaques sanitaires.

En 2022, 2 sorties ont été proposées par Lorraine Nature Environnement pour aller à la découverte de la diversité des habitats naturels de la future réserve et de la richesse biologique de ses peuplements : de la forêt inondable à Orme lisse et Frêne, à la Hêtraie-Chênaie. L'état des peuplements et leur possible devenir a été évoqué, compte-tenu de la gestion en libre évolution et des stress climatiques et sanitaires du moment (en particulier la chararose du frêne et les sécheresses estivales).

Pour en savoir plus :

>> 1^{ère} Sortie-découverte, organisée par Lorraine Nature Environnement, en partenariat avec la Région Grand Est le 10/04/2022

>> 2^{ème} Sortie-découverte, organisée par Lorraine Nature Environnement, en collaboration avec l'Office National des Forêts de Bar le Duc le 24/09/2022

>> Décret de mise en réserve

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère
de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire**

**Ministère
de la transition écologique
et de la cohésion des territoires**

Arrêté 06 MARS 2023

**portant création de la réserve biologique intégrale (RBI) de la Noire Vallée (Meuse)
et approbation de son premier plan de gestion**